

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Plus de 14'000 signatures pour la défense des offices postaux de quartier de Neuchâtel !

Les comités citoyens pour la défense des offices postaux de La Coudre, l'Ecluse, Vauseyon et Serrières ont transmis, aujourd'hui 12 avril 2016, au Conseil communal de Neuchâtel leur pétition exigeant le maintien d'un service postal complet dans les quatre quartiers susmentionnés.

**14'119 signatures** (dont 575 par internet) récoltées en seulement deux mois, entre le 21 janvier et le 21 mars 2016. La répartition géographique des signatures se détaille ainsi :

- Commune de Neuchâtel : 8'438
- Villages limitrophes : 1'803
- Autres localités du canton de Neuchâtel : 2'845
- Autres cantons : 1'033

Les comités citoyens remercient chaleureusement les signataires ainsi que les nombreuses personnes qui ont participé avec enthousiasme à la récolte des paraphes.

Le droit de signer était réservé aux personnes habitant en Suisse âgées de 18 ans au moins et/ou usagers des offices concernés. Lorsqu'on sait que, pour la commune de Neuchâtel, les 8'438 signatures représentent quelque 85% de la participation la plus élevée aux votations communales, on mesure toute l'importance que les citoyens et citoyennes du chef-lieu donnent à un service postal complet – paiements en espèces compris – pour tous les usagers de la même cité. Ces milliers d'usagers des postes de la ville affirment que l'Autorité communale de Neuchâtel ne peut pas ignorer leur volonté et qu'elle se doit d'intervenir auprès de La Poste en exigeant que celle-ci revienne sur sa décision.

Au cours de la récolte de signatures, plusieurs arguments sont revenus. Ils rejoignent ceux que les comités citoyens défendent depuis le début, en appui de leur action :

- La Poste doit rester un service public et universel pour tous et partout, surtout dans des quartiers en plein développement démographique et industriel.
- Fermeture de 4 postes sur 6 à Neuchâtel. Trop, c'est trop ! Par cette pétition, les usagers de tous âges, citoyens ou acteurs économiques, expriment leur exaspération et incompréhension face à cette décision de La Poste. La population est scandalisée par le démantèlement massif du service postal et de paiements dans les quartiers de Neuchâtel, avec toutes les conséquences que cela comporte et qui sont peu ou pas énoncées, comme par mépris des réalités quotidiennes des usagers et de leurs besoins.
- Arrêtons de vouloir tout regrouper au centre-ville et de l'engorger en contraignant les usagers à s'y rendre par de coûteux et longs déplacements particulièrement fastidieux, voire dangereux, surtout pour les personnes âgées et à mobilité réduite.
- La Poste affirme qu'une agence postale offre des prestations de proximité de qualité. En réalité, une agence intégrée dans un commerce ne peut remplacer un office : qu'en est-il de la confidentialité, des retraits d'argent, des paiements ou des cases postales, entre autres ? Plus d'une dizaine de prestations ne sont pas assurées par une agence.

- La Poste dit s'adapter aux nouveaux besoins et attentes de sa clientèle et agir en conséquence. Or, de toute évidence, ce sont ses usagers qui se voient contraints de s'adapter à une évolution qui va bien trop vite pour une bonne partie d'entre eux. La Poste veut contraindre les gens à évoluer sans tenir compte de la réalité actuelle : une grande partie de la clientèle n'est pas (encore) apte à s'accommoder à cette évolution ou la refuse.
- En fait, ces nouvelles offres de prestations sont décidées par La Poste au nom de la seule rentabilité économique.
- La Poste n'a jamais publié de chiffres concernant ces 4 offices. Et, on devrait laisser faire sans qu'aucune preuve de la soi-disant non rentabilité des offices concernés ne soit fournie ou exigée ?
- La législation engage le Conseil fédéral à couvrir les déficits de La Poste afin qu'elle demeure un service public universel, pour tous et partout. Pourquoi devoir toujours plus sacrifier les aspects individuels, humains et sociaux au seul nom du profit ?

Ces arguments suffisent à expliquer le ras-le-bol d'une grande partie de la population face au tournant trop vigoureux, et à ses yeux, peu respectueux des plus faibles, que tente de prendre La Poste.

Nous y ajoutons les points 4 et 6 de l'art. 33 «Accessibilité» de l'Ordonnance sur La Poste (OPO) du 29 août 2012, qui stipulent :

- 4. Le réseau d'offices de poste et d'agences postales doit être conçu de telle sorte que 90% de la population résidante permanente puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. Si La Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés.*
- 6. La méthode de mesure de l'accessibilité doit être reconnue scientifiquement et certifiée par un organe indépendant. Elle doit tenir compte de l'état de la technique.*

Tous ces points fondent notre requête faite ce jour au Conseil communal de Neuchâtel, demandant de :

1. vérifier si les points 4 et 6 de l'art 33 de l'Ordonnance sur La Poste du 29 août 2012 sont bien respectés ;
2. prendre toutes les mesures nécessaires, par voie de recours, pour maintenir un service intégral (postal et de paiements) dans les quatre offices postaux de Neuchâtel menacés de fermeture ou de restructuration.

**Pour les Comités citoyens pour la défense des offices postaux de La Coudre, l'Ecluse, Vauseyon et Serrières (CCP-NE) :**

Olivier Forel, Eliane Mollia, François Pahud, Claudia Rizzo, Elena Rossi

Contact : Olivier Forel, 079 / 637 10 20, [ccp-ne@bluewin.ch](mailto:ccp-ne@bluewin.ch)

Neuchâtel, le 12 avril 2016